Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8170717
Centre d'intérêt: 23

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.

Dossier sur l'évolution des règles budgétaires depuis 1977-78 et la situation financière des universités / [Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec]. -- [Montréal : La Conférence, 1980].
16 f. ; 29 cm.

Titre de départ.

Cote Dewey: 379.118'09714/C748d Cote LC: LB/2891/.Q3

Descripteur(s): *Normes budgétaires *Budget *Financement *Universitaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Règle budgétaire

Le document examine l'évolution de la politique de financement de l'enseignement universitaire depuis 1977-1978 (coupure de 12 millions en 1978-1979, nouvelle formule de financement des variations de clientèle, indexation insuffisante des masses salariales) et ses incidences sur la situation financière des universités. Celle-ci se révèle de plus en plus précaire. Le déficit budgétaire a atteint 11 millions en 1979-1980 et doit atteindre 16,6 millions en 1980-1981. Dans le contexte actuel, l'évolution prévisible de la masse salariale en 1981-1982 risque d'imposer une diminution importante de la qualité et de la quantité des services offerts par les universités.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

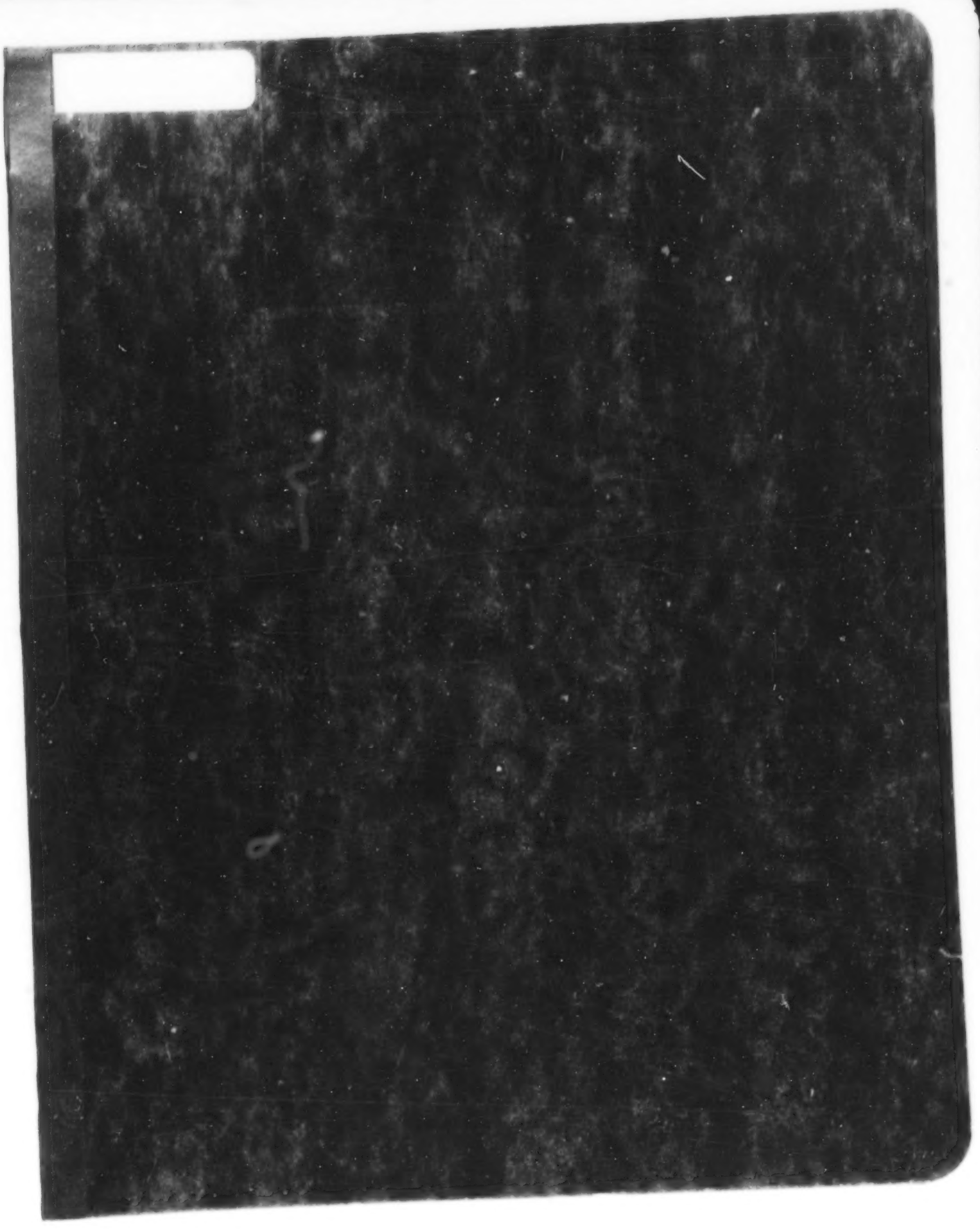

Dossier sur l'évolution des règles budgétaires depuis 1977-78 et la situation financière des universités

---

A la faveur d'une politique de financement de l'enseignement supérieur qui, par rapport à celle d'aujourd'hui, répondait plus adéquatement aux besoins des universités, le réseau a connu jusqu'en 1977-78, une période dans laquelle plusieurs établissements disposaient d'une certaine marge de manoeuvre; les universités ont pu ainsi s'engager dans les dépenses qu'imposait la croissance du réseau et qui se sont traduites, entre autres, par la création de nouveaux programmes et l'ouverture de nouveaux postes.

L'année 1978-79 marque le début de l'austérité dans le financement des universités; austérité qui se manifeste soit par des coupures directes dans l'enveloppe globale consentie au réseau universitaire, comme ce fut le cas de la coupure de $12 millions en 1978-79, soit par des modifications aux règles budgétaires, comme ce fut le cas pour la formule de financement des variations de clientèle, soit par l'indexation insuffisante des masses, en particulier pour les années 1979-80 et 1980-81.

Depuis lors, les universités ont multiplié les mesures en vue de couper ou restreindre les dépenses là où elles le pouvaient; cependant, la nature incompressible d'une bonne part des dépenses de fonctionnement a conduit les universités à puiser dans leur surplus accumulé, là où il existait, ou à

accroître leur déficit. Exception faite de l'Ecole Polytechnique, tous les établissements universitaires enregistrent des déficits budgétaires pour l'exercice financier 1979-80. Pour l'ensemble du réseau universitaire, le déficit de fonctionnement en 1979-80 dépassera $11 millions; et tous les établissements anticipent un déficit pour l'année en cours, en dépit des mesures d'austérité prévues dans leur budget de fonctionnement.

Les universités sont unanimes à reconnaître que l'austérité qui a marqué leur financement depuis 1978-79, alliée à d'autres facteurs tels que, entre autres, le faible roulement de son personnel, le mouvement vers la syndicalisation des chargés de cours et les augmentations salariales accordées dans les secteurs public et para-public, aura au terme de la présente année effacé à peu près toute marge de manoeuvre financière là où elle existe encore; dans ce contexte, elles tiennent à informer les autorités gouvernementales des conséquences qu'auront les mesures de restriction des dépenses sur la qualité et la quantité des services qu'elles offrent, si cette austérité budgétaire est maintenue pour une quatrième année consécutive.

Ce document se veut un nouvel effort de sensibilisation aux difficultés financières devant lesquelles le financement des trois dernières années a placé le réseau universitaire.

L'évolution des règles de financement

La méthode de répartition de l'enveloppe globale des subventions n'a pas connu de changements majeurs au cours des dernières années. Dans un premier temps de calcul, les dépenses de base pour l'année de financement sont établies à partir des dépenses de base de l'année précédente, modifiées

par certaines corrections techniques liées à des ajustements mécaniques ou des demandes additionnelles, et indexées; la subvention d'équilibre de base est obtenue une fois soustraits de ces dépenses les revenus admissibles de base. Dans un deuxième et troisième temps de calcul, les enveloppes relatives aux ajustements mécaniques et aux demandes additionnelles sont établies pour ensuite être ajoutées aux dépenses de base afin de déterminer l'enveloppe finale des subventions.

1977-78

Si la méthode de calcul n'a connu que peu de changements, il en est autrement des règles et paramètres de financement. Décrivons d'abord ceux qui s'appliquaient à l'année financière 1977-78. L'indexation des dépenses de base se différenciait selon les masses considérées: 8.33% pour les masses salariales (4% pour le coût de la vie, 2% pour les autres facteurs, 2.2% pour le vieillissement) et 4% pour les autres dépenses. Sur ce dernier taux, mentionnons que, déjà depuis quelques années, les universités tentaient vainement d'obtenir des taux d'indexation pour la masse des dépenses non salariales qui soient plus conformes à l'évolution réelle des prix; trois documents techniques produits par la Conférence des recteurs[1] ont particulièrement mis en évidence le manque à gagner découlant de l'indexation insuffisante des dépenses à ce titre, tout en soulignant que les compressions dans le niveau réel des dépenses non salariales depuis 1970-71 les ont sans doute amenées à un seuil critique; pour s'en convaincre, il suffit de

---

(1) Document technique sur l'évolution des prix au titre des "autres dépenses" pour les années 1970-71 à 1974-75, CREPUQ, septembre 1975; Evolution des prix au titre des "autres dépenses" pour les années 1975-76 à 1977-78, octobre 1978; Note sur l'évolution des prix au titre des "autres dépenses": 1970-71 à 1979-80, CREPUQ, octobre 1980. On trouvera en annexe (tableaux 5 et 6) les principaux résultats du dernier document.

mentionner que l'indexation cumulative au titre des "autres dépenses" entre 1970-71 et 1979-80 s'élevait à 42.9% alors que l'évolution réelle des prix au cours de la même période aurait commandé une indexation cumulative de l'ordre de 132.4%.

Du côté des ajustements mécaniques, les sommes versées en 1977-78 le sont principalement au titre des ajustements pour les variations de clientèles (subvention de développement) et à celui du paiement des avantages sociaux. Cette année-là également, en reconnaissance des clauses d'indexation négociées dans les secteurs public et para-public, un montant sera versé de façon à combler l'écart entre le taux des augmentations salariales et celui de l'augmentation du coût de la vie, tel que mesuré par l'indice des prix à la consommation; l'érosion du pouvoir d'achat entraîne, en 1977-78, un déboursé additionnel correspondant à 2% des masses salariales, ce qui portait le taux d'indexation des masses salariales à 10.33%.

La subvention de développement s'éleva, après corrections, à $25,7 millions. Les nouvelles clientèles étaient alors financées à 75%, c'est-à-dire que l'enveloppe à ce titre se calculait en multipliant le taux de croissance des clientèles par 75% des dépenses admissibles. Une autre particularité caractérisait cette subvention: le taux de croissance prévu des clientèles se fondant sur des prévisions et des estimations des populations étudiantes, l'enveloppe d'une année incorporait les corrections apportées aux enveloppes des années antérieures une fois les chiffres réels connus (recomptage).

Quant aux avantages sociaux, ils étaient subventionnés, en définitive, sur la base des coûts réels observés. Les universités voyaient ainsi reconnaître intégralement le coût

des ajustements apportés à leurs régimes d'avantages sociaux. En 1977-78, les montants alloués à ce titre, après corrections, atteignaient $40 millions.

1978-79

A la veille du début de l'année financière 1978-79, le ministère de l'Education communiquait aux universités sa décision de diminuer de $12 millions la croissance des subventions aux universités; cette coupure inattendue était alors susceptible d'être forfaitaire. Les universités pouvaient, en 1978-79, faire face à cette coupure; elles informaient cependant le ministère des difficultés financières qu'entraînerait le maintien de cette coupure en 1979-80. Malgré ces avertissements, cette ponction de $12 millions en 1978-79 deviendra permanente l'année suivante.

Cette coupure n'est pas le seul manque à gagner que les universités ont à subir cette année-là. Deux modifications importantes aux règles de 1977-78 entraînent également un manque à gagner de l'ordre de $10 millions.

(1) le taux de financement des variations de clientèle passe de 75 à 50% (manque à gagner de $7,017,000); cette réduction du taux se produit alors que le taux de croissance des clientèles diminue.

(2) indexation nulle des "autres dépenses" (manque à gagner de $2,951,320 par rapport aux règles de 1977-78).

Quant à l'indexation des masses salariales, le taux demeure à 8.33%: 4% pour le coût de la vie, 2% pour les autres facteurs et 2.2% pour le coût du vieillissement; une indexation additionnelle de 5%, représentant $23 millions, sera

par la suite accordée pour tenir compte d'une augmentation de l'indice des prix à la consommation supérieure au 4% prévu. Enfin, les montants alloués au titre des ajustements mécaniques pour les avantages sociaux sont accrus de 16% et passent à $46.9 millions.

Par rapport aux règles qui prévalaient l'année précédente, les universités voient donc en 1978-79 la croissance de leurs subventions réduite d'un peu plus de $22 millions; et ce manque à gagner, correspondant à 4.5% de l'enveloppe de base consentie au réseau universitaire en 1978-79 (ou 3.5% de l'enveloppe finale)(1), affectera directement le niveau des dépenses de base servant aux calculs des subventions des années suivantes.

1979-80 et 1980-81

L'austérité budgétaire amorcée en 1978-79 se perpétue dans le financement des deux dernières années, où l'élément le plus important du manque à gagner résultant des modifications aux règles réside dans l'indexation insuffisante de masses salariales.

C'est à partir de 1979-80 et jusqu'en décembre 1982 que s'appliquent, dans le secteur public et para-public, les augmentations salariales déterminées en vertu de ce qu'on a convenu d'appeler la "formule Parizeau". Pour les universités, les augmentations prévues par cette formule sont celles qu'elles accorderont à leurs employés puisque les négociations dans le réseau universitaire ont été, au cours des dernières années, intimement liées à celles du secteur public et para-public.

---

(1) Selon les "Calculs des subventions de fonctionnement", publiés par la DGES (SAF) en avril 1979.

Trois éléments déterminent les taux d'augmentation requis pour assumer le coût des politiques salariales en vigueur:

(a) un pourcentage fixe d'indexation égal à 5.4% en 1979-80 et 6.6% en 1980-81;

(b) une avance variable, selon le niveau de traitement, entre 1 et 4.53% en 1979-80 et entre .67 et 4.3% en 1980-81;

(c) un pourcentage pour tenir compte du coût du vieillissement, variable d'une université à l'autre.

L'adoption de cette formule coïncide avec l'abandon de la procédure par laquelle le MEQ indexait les masses salariales, au cours de l'année, d'un montant additionnel visant à combler intégralement l'écart entre le taux réel d'augmentation du coût de la vie au cours de la période précédente et les sommes déjà versées sous forme d'avance. Cette procédure avait, rappelons-le, conduit à des indexations additionnelles de 2 et 5% en 1977-78 et 1978-79. Les enveloppes de subvention sont désormais fermées même si les universités maintiennent le même type d'engagement envers leurs personnels.

Sous certaines hypothèses quant à la valeur de l'avance variable et du coût du vieillissement, il est possible d'évaluer le taux d'augmentation des masses salariales en 1979-80 et celui requis pour 1980-81. En supposant de façon conservatrice, pour ces deux années, un taux de 2% en ce qui concerne l'avance variable et 2.2% en ce qui a trait au vieillissement, on estime donc à 9.6 et 10.8% les augmentations effectivement versées au personnel en 1979-80 et requises en 1980-81 pour assumer les politiques salariales en vigueur.

Rappelons que ces taux se fondent sur des hypothèses conservatrices quant au coût de l'avance variable et du vieillissement.(1)

Quant aux règles budgétaires qui déterminent le financement de ces deux dernières années, elles se caractérisent principalement par la détermination d'un taux d'indexation unique pour les masses salariales et les "autres dépenses", laissant ainsi, en théorie, la possibilité aux universités d'allouer à l'un ou l'autre de ces postes les sommes versées au titre d'indexation. Ce taux unique est déterminé de la façon suivante: le ministère prélève d'abord sur les ressources totales disponibles de l'année de financement pour le réseau universitaire les sommes nécessaires pour donner suite à des recommandations du Conseil des universités, à des priorités retenues par le ministère ainsi qu'à la décision de reconduire certaines règles budgétaires particulières, et le solde des ressources nouvelles, représentant l'indexation des dépenses de base, est réparti au prorata des dépenses de base de chacun des établissements.

Cette procédure a généré des taux d'indexation des dépenses de base de 6.7% en 1979-80 et 9.2% en 1980-81, alors que la seule indexation des masses salariales, qui représentaient, en 1977-78, 82.4% des dépenses de base,(2) aurait nécessité, à tout le moins, des taux de l'ordre de 9.6 et 10.8%.

---

(1) Un établissement de taille importante estime à 2.2 et 1.9% les taux pour les avances variables en 1979-80 et 1980-81 et à 2.5% le coût du vieillissement pour ces deux années.

(2) Selon les cahiers de la DGES-SAF, "Calcule des subventions de fonctionnement", juin 1980. Ce pourcentage est plus élevé si l'on considère la structure effective des dépenses des années concernées.

On peut évaluer le manque à gagner résultant de l'indexation insuffisante des masses salariales, en supposant différents taux d'augmentation du prix des biens et services de la catégorie des "autres dépenses". Ainsi, sous l'hypothèse d'une indexation nulle des dépenses non salariales, qui représentaient 17.6% des dépenses de base en 1977-78, des taux d'indexation des dépenses de base de 6.7 et 9.2% équivalent à indexer les masses salariales de 8.1 et 11.2% respectivement. Puisque les masses salariales des dépenses de base atteignaient $475.3 millions en 1979-80[1], le manque à gagner peut être évalué à $7.1 millions en 1979-80. et $5.8 millions en 1980-81.[2]

En supposant donc nulle l'augmentation des prix des biens composant la catégorie des "autres dépenses", l'indexation insuffisante des masses salariales entraînera un manque à gagner de $13 millions pour la période 1979-80 et 1980-81.

Le tableau suivant reprend les calculs précédents, cette fois-ci avec des hypothèses plus réalistes concernant l'évolution des prix de ces "autres dépenses"; le manque à gagner qu'on calcule constitue un minimum puisque les effets d'entraînement de l'indexation insuffisante des masses salariales des dépenses de base sur le calcul de l'enveloppe des avantages sociaux et de la subvention de développement sont négligés.

---

(1) Sur la base de la structure des dépenses de 1977-78, voir les cahiers de la DGES-SAF, juin 1980 (tableau annexe 1-D).

(2) Ces montants se calculent comme suit:

$7,129	=	(1.096 - 1.081)	X	$475,248.5
$5,844	=	(1.214 - 1.202)	X	$475,248.5
où:		1.214 = 1.096	X	1.108
		1.202 = 1.081	X	1.112

Tableau I

Estimation du manque à gagner résultant de l'indexation insuffisante des masses salariales, selon différentes hypothèses sur l'indexation des autres dépenses (1)

taux d'indexation (%)				manque à gagner ($,000)		
"autres dépenses"		masses salariales		79-80	80-81	total
79-80	80-81	79-80	80-81			
0	0	8.1	11.2	7,129	5,844	12,973
5	5	7.1	10.1	11,881	16,727	28,608
6.7	9.2	6.7	9.2	13,782	23,384	37,166
11.5	10	5.7	7.4	18,535	37,545	56,080

(1) En utilisant, comme augmentation effective des masses salariales, un taux de 9.6% en 79-80 et 10.8% en 80-81.

Une raison motive le choix de la dernière hypothèse quant à l'indexation des "autres dépenses" (11.5 et 10%) comme base de calcul du manque à gagner: la sous-indexation de ces dépenses depuis 1970-71 les ont amenées à un seuil critique. Le pourcentage de 11.5 représente donc l'augmentation effective des prix au titre des "autres dépenses" en 1979-80; le pourcentage de 10% constitue une prévision réaliste pour l'année 1980-81 compte tenu, d'une part, de l'évolution prévisible de l'indice des prix à la consommation (I.P.C.) pour la même période et, d'autre part, du fait que l'inflation dans les autres dépenses entre 1971 et 1980 a, d'année en année, été égale ou supérieure à celle mesurée par l'I.P.C.(1)

(1) Voir à ce propos les études citées à la page 3, de même que les tableaux 5 et 6 de l'annexe.

On estime donc à plus de $56 millions le manque à gagner résultant de l'indexation insuffisante des masses salariales au cours des deux dernières années.

Les règles de 1980-81 annoncent également:

a) L'intégration des avantages sociaux aux dépenses de base, à partir des coûts réels de 1978-79;

b) La déduction des dépenses admissibles d'un montant équivalent à 20% des revenus de ventes externes de biens et services.

Selon certaines hypothèses quant aux revenus externes considérés aux fins de déduction, cette dernière modification pourrait entraîner un manque à gagner de l'ordre de $2.3 millions. Quant à la première, elle joue en défaveur des universités si on considère le taux d'indexation insuffisant des masses salariales pour les deux dernières années; elle place également dans une situation difficile certaines universités qui avaient entrepris une révision des régimes d'avantages sociaux offerts à leurs employés. Considérant que les avantages sociaux représentent environ 10% de la masse salariale, un montant minimal de $3.8 millions vient se rajouter au manque à gagner de $37.5 millions pour l'année 1980-81 (voir tableau 1).

Au cours de ces deux dernières années de financement, des changements à certaines règles spécifiques, telle que l'absorption des coûts de location d'espace à même le budget de fonctionnement, affecteront aussi certains établissements à des degrés divers.

Ce qu'il faut cependant retenir de ces deux années est l'indexation insuffisante des masses salariales et le manque à gagner de plus de $56 millions qui en découle. Dans de telles conditions, les subventions accordées au titre de la croissance du réseau ont, de fait, servi à financer une partie des sommes requises par l'indexation des salaires du personnel en place.

En somme, au cours de la période 1979-80 et 1980-81, une ponction de plus de $88 millions aura été faite à la croissance des subventions: par l'indexation insuffisante des masses salariales ($56 millions), par l'intégration des avantages sociaux aux dépenses de base ($3.8 millions), par la règle relative aux revenus de ventes externes de biens et services ($2.3 millions) et par le maintien de la coupure de $12 millions faite en 1978-79 ($26.8 millions)(1). Par rapport à un montant de subventions de 763.6 millions de dollars en 1979-80, cette mesure du resserrement qu'ont à subir les universités du Québec, au cours d'une période où les clientèles continuent de croître, représente un pourcentage de près de 12%.

Une autre approche permet également de mesurer l'ampleur des restrictions qui ont marqué le financement du réseau universitaire au cours des dernières années. Le taux de croissance des dépenses considérées per capita, pour les années 1978-79 à 1980-81, s'est élevé à 20.9%; durant la même période, le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation atteignait 31.5%. L'écart de 10.6 points de pourcentage entre les deux taux entraîne un manque à gagner de l'ordre de $81 millions, comme l'indique le tableau 2

---

(1) En utilisant des taux d'indexation de 6.7 et 9.2% pour les deux années précédentes, c'est-à-dire:

$26.8 millions = ($12 millions *1.067) 1.092

(voir annexe). Ce montant représente un minimum puisque les augmentations salariales et les hausses dans les prix des biens composant la catégorie des dépenses non salariales des universités ont été, rappelons-le, supérieures à l'augmentation des prix à la consommation.

Une situation financière précaire

L'austérité qui a marqué l'évolution des règles budgétaires depuis 1978-79 place aujourd'hui le réseau universitaire dans une situation financière précaire. Tous les établissements, à l'exception de l'Ecole Polytechnique, accusent un déficit budgétaire pour l'année 1979-80 qui atteint, pour l'ensemble du réseau, $11 millions. Les prévisions contenues dans les budgets de fonctionnement pour l'année à venir (1980-81) ne sont guère plus encourageantes: le déficit prévu pour l'ensemble du réseau universitaire s'élève à $16.6 millions.

On trouvera au tableau 3 de l'annexe l'état des soldes au fonds de fonctionnement sans restriction. Il faut toutefois interpréter ces soldes avec précaution puisque, comme l'indique la note du tableau 3, ils font abstraction d'un déficit accumulé de $7.1 millions, dans le cas de l'Université de Sherbrooke, et de l'utilisation depuis plusieurs années, dans le cas de l'Université McGill, des fonds de dotation sans restriction pour couvrir des déficits annuels de fonctionnement. En somme, les chiffres du tableau 3 biaisent l'image de la situation financière précaire dans laquelle l'évolution des règles budgétaires, au cours des dernières années, a placé le réseau universitaire: en faisant abstraction des contributions en provenance du fonds de dotation de l'Université McGill et en prenant comme base de calcul l'année 1968-69, les déficits accumulés, pour cette université, seraient de $9.0 millions en 1977-78, $9.6 millions en 1978-79 et $13.9 millions en 1979-80.

Enfin, certaines universités, pour des fins de présentation des états financiers et de gestion, distinguent leur surplus au fonds de fonctionnement sans restriction de la façon suivante: soldes "réservé" et "non réservé". Les surplus associables aux (1) engagements, (2) aux programmes spéciaux (PPMF, PPMEP) et (3) aux activités autofinancées (entreprises auxiliaires...) sont portés au solde réservé. L'inclusion des surplus des activités autofinancées au solde réservé relève du même principe que celui voulant que les déficits de ces activités ne puissent être comblés par des subventions de fonctionnement. Le solde réservé dans le cas de l'Ecole Polytechnique est d'une autre nature puisqu'il résulte d'un transfert au poste intitulé: "plan d'utilisation des surplus".

En excluant la dette de $7.1 millions de l'Université de Sherbrooke, en incluant les contributions du fonds de dotation de l'Université McGill et en ne considérant pas la distinction entre soldes réservés et non réservés au fonds de fonctionnement sans restriction, la situation financière du réseau universitaire, telle que décrite au tableau 3, projette une image assez sombre qui risque de s'aggraver compte tenu du contexte actuel d'austérité dans les règles de financement et du déficit budgétaire anticipé de $16.6 millions pour l'année en cours. Les soldes aux fonds de dotation et de souscription sans réserves ne pourront pas combler, à court terme, l'insuffisance des subventions de fonctionnement.

Quelles sont les mesures envisagées par les établissements pour s'ajuster à cette situation financière? Du côté des dépenses non salariales, des mesures de compression ont déjà depuis longtemps été mises en place; la marge de manoeuvre est maintenant presque inexistante et la simple reconduction, d'année en année, du niveau des dépenses à ce titre devient un tour de force.

Du côté des dépenses salariales, qui représentent près de 82% des dépenses considérées des universités, leur évolution est largement établie en fonction des paramètres de la politique salariale du gouvernement (secteurs public et para-public) et leur affectation est déjà déterminée dans la majorité des cas par des engagements contractuels. Il faut rappeler que le manque à gagner considérable résultant de l'indexation insuffisante de ces masses en 1979-80 se répercute dans les dépenses de 1980-81.

Des mesures telles que le gel des postes réguliers, la fermeture automatique de postes vacants pour toutes les catégories de personnel, le non remplacement du personnel en congé ou en vacances, seront vraisemblablement insuffisantes, à court terme, pour combler le manque à gagner résultant de l'indexation insuffisante des masses salariales; d'ailleurs, les subventions accordées au titre de la croissance du réseau seront entièrement affectées aux augmentations salariales du personnel déjà en place.

En définitive, il faut s'inquiéter de l'impact qu'auront toutes les mesures prises ou envisagées sur l'accessibilité à l'enseignement et sa qualité; dans certains établissements, on observe depuis 1978-79 une décroissance dans le personnel enseignant et non enseignant alors que les clientèles s'accroissent toujours. Et cette situation sera généralisée à l'ensemble du réseau en 1981-82 si l'indexation insuffisante des masses salariales en 1979-80 et 1980-81 se prolonge dans la base de 1981-82; toujours dans cette perspective, les augmentations salariales prévues pour 1981-82, dans le cadre des ententes négociées dans le secteur public et para-public, risquent d'être considérables et de détériorer davantage la situation financière déjà précaire des universités. L'austérité budgétaire des dernières années ne pourra être reconduite dans

les règles de 1981-82 qu'au prix d'une diminution importante dans la qualité et la quantité des services offerts par le réseau universitaire.

En effet, les perspectives pour 1981-82 ne sont pas de nature à redresser la situation financière du réseau universitaire. La formule d'indexation des traitements est plus coûteuse en 1981-82 qu'au cours des deux années précédentes. En supposant un taux de 2.2% pour le coût du vieillissement et un taux d'inflation de 10%, le taux d'augmentation des masses salariales nécessaires pour assumer le coût des politiques salariales en vigueur sera de l'ordre de 13.4%. Et on peut mieux apprécier l'ampleur des besoins des universités en matière salariale pour 1981-82 quand on sait que 1% des masses salariales considérées dans les dépenses de base de 1980-81 représente quelque $6.2 millions. Et ce 13.4% serait même insuffisant si on considère que les universités, en dépit des sévères mesures de compression des dépenses qu'elles ont déjà prises pour absorber le substantiel manque à gagner des dernières années, ne parviendront pas à le faire, tel qu'en témoignent les déficits que tous les établissements prévoient faire en 1980-81.

17 novembre 1980

Tableau 3

e fonctionnement sans restriction
millions de dollars)

1978-79			1979-80		
Total	Réservé	Non réservé	Total	Réservé	Non réservé
(0.4)	-	-	(0.5)	-	-
1.0	0	1.0	(2.6)	-	-
2.9	2.0	.9	3.0	2.3	.7
14.2	7.4	6.8	14.5	6.5	8.0
(0.6)	-	-	(4.3)	-	-
6.3	0	6.3	7.2	0	7.2
1.8	0.5	1.3	1.7	0.9	0.8
(0.9)	-	-	(2.6)	-	-
(4.0)	-	-	(3.8)	-	-
20.3	9.9	16.3	12.6	9.7	16.7

ux programmes spéciaux (PPMF, PPMEP) et (3) aux activités
éficit accumulé de Sherbrooke exclut le déficit de $7.1
ntérêt du Gouvernement, en une dette à long terme; dans
lusieurs années des déficits annuels de fonctionnement
n, les déficits rapportés sont des soldes annuels de
iversités, les chiffres rapportés ci-haut sont des sol-
H.E.C. en 1979-80 provient d'activités autofinancées et
n.

Tableau 2

PENSES CONSIDEREES PER CAPITA ET TAUX DE CROISSANCE
RIX A LA CONSOMMATION, 1977-78 à 1980-81

Indice des prix à la consommation		Ecart		Manque à gagner		
Annuel %	Cumulatif %	Annuel %	Cumulatif %	Dépenses considérées (000-$)	Annuel	Cumulatif (000-$)
				548 732 $		
),274	9,274	1,610	1,610	623 056	10,031	10,031
),436	19,585	6,746	9,026	680 379	45,898	61,411
),000	31,509	1,019	10,624	764 538	7,791	81,225

ANNEXE

Tableau 4

Soldes aux fonds de dotation et de souscription (en millions de dollars)

Université	1977-78 total	1978-79 total	1979-80 total	1979-80 non-réservé
Bishop's	1.8	1.7	1.7	0
Concordia	0	0	0	0
H.E.C.	0	0	0	0
Laval	5.8	6.1	6.6	.9
McGill	107.3	117.9	127.0	8.0
Montréal	12.2	10.2	8.9	0
Polytechnique	0.2	0.2	0.2	0
Québec	0	0	0	0
Sherbrooke	0.2	0.2	0.3	0
Total	127.7	136.3	144.7	8.9

Source: Etats financiers.

Note : Comme on peut le constater avec les chiffres de l'année financière 1979-80, la presque totalité de ces fonds comporte des restrictions.

TABLEAU 5

Taux d'inflation dans les "autres dépenses" 1974-75 à 1979-80

	1974-75 à 75-76 (%)	1975-76 à 76-77 (%)	1976-77 à 77-78 (%)	1977-78 à 78-79 (%)	1978-79 à 79-80 (%)
Universités:					
Montréal	9.4	8.4	8.5	9.4	11.7
Laval	10.3	8.6	9.3	8.9	10.9
McGill	9.5	9.3	9.7	9.7	11.7
Sherbrooke	10.4	9.3	9.1	9.3	11.5
Bishop's	10.3	10.8	9.6	10.6	12.8
Ensemble	9.9	8.8	9.2	9.3	11.5
Indexation	10.0	.0	4.0	.0	6.7
Perte (gain) de pouvoir d'achat	(0.1)	8.8	5.2.	9.3	4.8
IPC - Canada	9.9	6.7	8.5	9.1	9.2

Source: Note sur l'évolution des prix au titre des "autres dépenses": 1970-71 à 1979-80, CREPUQ, octobre 1980.

TABLEAU 6

Taux d'inflation dans les "autres dépenses"
de 1970-71 à 1974-75

	1970-71 à 1971-72	1971-72 à 1972-73	1972-73 à 1973-74	1973-74 à 1974-75
Inflation	5.7%	7.4%	13.3%	13.5%
Indexation	5%	3%	3%	5%
Perte de pouvoir d'achat	.7%	4.4%	10.3%	8.5%
IPC - Canada	4.0%	5.5%	9.1%	10.2%

Source: "Document technique sur l'évolution des prix au titre des "autres dépenses" pour les années 1970-71 à 1975-76", C.R.E.P.U.Q., septembre 1975 (75-VRAAF, SP-1-3).

BANQUE D'INFORMATION SUR
LA RECHERCHE QUEBECOISE EN EDUCATION

AUTORISATION DE REPRODUCTION

(S'il vous plaît, veuillez remplir un formulaire par document)

AUTEUR(S): . Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

TITRE . . . . Dossier sur l'évolution des règles budgétaires . . . depuis 1977-78 et la situation financière des universités

Disponibilité

o Ce document est présentement en vente ☐
chez l'éditeur: . . . . . .
numéro ISBN: . . . . . .

o Ce document n'est pas présentement en vente ☒

AUTORISATION

o J'accepte que ce document soit microfiché ou photocopié sans frais de ma part.
☒ oui (veuillez signer la formule ci-dessous)
☐ non

o J'autorise le Service de la recherche du ministère de l'Education et les organismes qui collaborent à la réalisation de la banque à reproduire le document ci-haut mentionné sur microfiche ou par moyen de photocopie pour distribution sur une base non lucrative sans exiger de droits d'auteur.

Signature Richard Pérusse . date 14.09.81.

Richard Pérusse
directeur général